PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-118 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Médicaments de dermatologie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-117 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « médicaments de dermatologie » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur CHABY (Guillaume)
- Madame GOURIER (Greta)
- Monsieur GUILLOT (Bernard)
- Madame LARROUDE (Peggy)
- Madame LEBRUN-VIGNES (Bénédicte)
- Monsieur MAGHIA (Rémi)
- Madame MASSY-GUILLEMANT (Nathalie)
- Madame SANCHEZ PENA (Paola)
- Madame SBIDIAN (Emilie)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Madame BOITEUX-MULLER (Marie-Claude), Association Cutis Laxa Internationale
- Madame ESCOURROU (Colette), Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Article 2
Le Directeur médical médicaments 2 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM.

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale